

# UN CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE SIGNÉ À SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

La commune manque cruellement de logement sociaux et se trouve confrontée aux exigences de la loi SRU. Ce contrat doit lui permettre, avec l'aide de l'État, d'Alès Agglomération et de l'EPF Occitanie, de respecter les termes de la loi avant 2034, limite butoir pour y parvenir.

Comment satisfaire aux exigences légales en termes de logements sociaux face aux nombreuses difficultés techniques et administratives qui s'opposent ? C'est le dilemme que se présente actuellement à Philippe Ribot, maire de Saint-Privat-des-Vieux. Cette commune, soumise à la loi SRU, doit, d'ici 2034 et selon le législateur, disposer d'un parc de logements sociaux atteignant 20 % de son habitat. Or, malgré les efforts déployés par la municipalité, notamment ces dernières années, elle ne peut se prévaloir que de 6,9 %. Le temps presse. Saint-Privat-des-Vieux doit "rentrer dans les clous", sans quoi les sanctions financières tomberont. Prenant ce problème à bras le corps, Philippe Ribot a donc signé le 14 février, avec l'Établissement public foncier (EPF) Occitanie et son directeur général adjoint Georges Borrás, le président d'Alès Agglomération, Christophe Rivenq et le préfet du Gard, Jérôme Bonet, un contrat de mixité sociale (CMS).

Ce contrat mettra à la disposition de la municipalité, un certain nombre de leviers financiers et administratifs proposés par ses partenaires permettant d'atteindre l'objectif fixé.

## Faciliter et accompagner les projets

*« Avec un millier de Grand-Alésiens supplémentaires par an, nous ne pouvons que nous réjouir de cette démarche collective car la pression immobilière est forte. Nous sommes pleinement investis pour assurer un accompagnement maximum. Même si tous les candidats à l'habitat ne sont pas voués à occuper un logement social »,* a précisé Christophe Rivenq.

Bien que doté d'un pouvoir de sanction et de pénalisation, le préfet du Gard préfère avant tout mettre en avant son rang *« de facilitateur et d'accompagnateur de projets. J'ai mobilisé mes services en ce sens afin de dynamiser et améliorer les démarches administratives et répondre aux attentes des élus. Ce dossier nécessite une action collective, nous y prendrons toute notre part. C'est ce qu'on attend de nous »*.

Cependant, même si le temps est limité, il ne s'agit pas, à Saint-Privat-des-Vieux de faire n'importe quoi. Même si le plan local d'urbanisme (PLU) a déjà été modifié par le conseil municipal afin de dégager du foncier dédié au logement social, le maire, Philippe Ribot, reste intransigeant. *« Je ne veux pas de projet situé au bout de nulle part. Nous avons de besoin de logements de qualité, proches des services et bien intégrés dans l'habitat existant »*. Cette exigence vertueuse est l'une des conditions nécessaires au succès des projets en cours et à venir.



À ce jour, Saint-Privat-des-Vieux dispose de 172 logements aidés. Quatre nouveaux projets sont en cours au Viget (58 logements), à Mazac (12 logements), au village (6 logements) et au Rieu (33 logements).